



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un le 31 mai, à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2021

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - EPIN Y. - ROLLION F. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - FERREIRA F. - MACRON L. - HALL S. - PELLETIER I. - BOIZEAU-QUEVRE N. - SOUESME F. - COURTES U. - PINÇON M. - GASNIER G. - QUELIN M.

ABSENTS : MM. MOTTEREAU V. (pouvoir à BURGEVIN G) - MARCHAND P. (pouvoir à EPIN Y.) - PLOTTON C. (pouvoir à ASSELIN J-C.).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Mathieu QUELIN a été élu secrétaire de séance.

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2021

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

II. - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE *TAXES LOCALES 2021*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la délibération du 12 avril 2021 concernant le vote des taux des taxes locales doit être modifiée (la TFNB ne peut augmenter plus que la TFB).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la réforme de la fiscalité directe locale,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de fixer les taux d'imposition applicables en 2021 comme suit :

- **Taxe foncière sur le bâti** : 35.56 %
- **Taxe foncière sur le non bâti** : 48.14 %

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. - TRAVAUX DE LA BASILIQUE CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

La commune de Saint Benoit sur Loire a fait procéder à un diagnostic préalable à la restauration de la basilique et souhaite maintenant entamer les études et travaux à proprement parlé de restauration. Ces travaux, estimés à 1 700 000 € HT seront à réaliser par phase en fonction des contraintes budgétaires de la commune, des urgences relevées et des recommandations et prescriptions de la DRAC/CRMH Centre Val de Loire.

Un cahier des charges pour le lancement de la maîtrise d'œuvre a été réalisé conjointement par les services de la Mairie (partie administrative), du département et de la DRAC (partie technique). L'ensemble des documents de la consultation est à disposition en mairie (Règlement de consultation, CCAP, CCTP) qui peut se résumer ainsi :

La mission de maîtrise d'œuvre est établie en application des articles L. 2410-1 et suivants du Code de la commande publique.

L'édifice est classé monument historique sur la liste de 1840 ; à ce titre la maîtrise d'œuvre est régie par le code du patrimoine et l'article R 621 – 28.

Le détail des missions est le suivant :

- Eléments de mission de base :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse Sur la base du diagnostic initial, et du diagnostic complémentaire éventuel, l'esquisse devra approcher par grands ensemble les travaux à envisager avec les incidences d'enchaînements techniques, ainsi qu'un affinement des estimations prévisionnelles.
APS	Avant-projet sommaire Il est attendu en APS une estimation prévisionnelle la plus précise possible en rapport à l'état des études.
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux Il est attendu la rédaction des pièces techniques et administratives des marchés de travaux, ainsi que l'analyse des offres et la rédaction d'un rapport d'analyse des offres afin que la commune prenne sa décision avec les meilleures informations possibles.
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

- Missions complémentaires :

Mission(s)	Désignation
ACI	Assistance pour la consultation et l'information du public : Il est attendu une assistance pour la communication vers le public concernant les travaux de restauration dans le cadre des études et des travaux.

- Autres éléments de mission :

Mission(s)	Désignation
DIA	Etudes de diagnostic Cette mission a pour but de compléter et mettre à jour, si nécessaire et à la demande de la DRAC, le diagnostic existant afin de s'assurer d'avoir tous les éléments préalablement à l'établissement des esquisses et avant-projets les plus exhaustifs possibles.
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination Il est attendu un recalage régulier des plannings et une coordination des différents lots qui devront intervenir, en lien avec la mission DET. L'objectif étant l'aboutissement de la restauration dans le cadre posé par les marchés.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur Technique : 60%
- Prix : 40 %

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le DCE de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Basilique ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée.

III. - REQUALIFICATION DE L'ENTREE NORD ET CREATION DU POLE BUS CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal est informé :

L'étude concernant le projet de requalification de l'entrée Nord et la création du pôle Bus, précédemment présentée aux membres du Conseil municipal, a été validée par la commission des travaux et une partie du montant de ces travaux prévue au Budget 2021.

Pour rappel, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 554 860 € HT (hors frais annexes).

Pour lancer ces aménagements et les consultations correspondantes, il est proposé de retenir l'offre du Bureau d'études Cambium 17 pour les missions suivantes :

- Mission de maîtrise d'œuvre : forfait global sur travaux de 7.8 %, soit 43 279,15 € HT
- Mission OPC : forfait global sur travaux de 1 %, soit 5 548.60 € HT
- Missions annexes : 5 650 € HT (permis d'aménager, AMO avec Région, DRAC, archéo...)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la proposition de maîtrise d'œuvre du Bureau d'études Cambium 17 pour les travaux de requalification de l'entrée nord et du pôle Bus pour un montant total de 54 477,76 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

IV. - SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire présente le travail de la commission des finances concernant l'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDE
1 - Associations communales	6574
A.P.E. DES ECOLES PUBLIQUES	750.00 €
A.P.E.L. COLLEGE ST JOSEPH	300.00 €
A.P.E.L. ECOLES STE MARIE	100.00 €
AMICALE DES RETRAITES	900.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200.00 €
ASSB - SECTION BASKET	0
ASSB - SECTION FOOT	1 280.00
ASSB - SECTION TENNIS	1 250.00
ASSOCIATION DE PECHE "LA MITONNERIE"	300.00 €
ASSOCIATION DES PORTUGAIS	0
A.S.DES ECURIES DU MARAIS	0
ASS.FOOT EN SALLE	150 €
BIAUDES ET CALINES	750.00 €
CIGALES ET FOURMIS	0
COMITE ANCIENS COMBATTANTS + CATM	400.00 €
COMITE DE JUMELAGE	840.00 €
COMITE DES FETES	1 000.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	365.00 €
DETENTES & LOISIRS - M. RETRAITE	200.00 €
FOSES DE LA VILLE	100.00 €
GYM POUR TOUS	212.00 €
L'ARMADA	1 303.00 €
ROUE LIBRE BENEDICTINE	1 240.00 €
SAINT BENOIT PATRIMOINE	0
SOCIETE DE CHASSE	165.00 €
ULM CLUB DU VAL DE LOIRE	600.00 €
UNION DES COMMERCANTS	0
VALPHONIE	3 218.00 €
TOTAL	16 023.00 €

2 - Associations et sociétés extérieures	6574
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG SULLY	50.00 €
CAMPUS DES METIERS 37	40.00 €
COMITE DU SOUVENIR Français	40.00 €
LES PAILLONS BLANCS DU LOIRET (ADAPEI)	40.00 €
MAISON FAMILIALE (Férolles)	120.00 €
MAISON FAMILIALE (Ste Geneviève))	40.00 €
PEP 45	80.00 €
PREVENTION ROUTIERE	200.00 €
SNAD 2 SULLY	150.00 €
TOTAL	760.00 €

3 - Personnes de droit privé	6714
MAISONS FLEURIES	700.00 €
PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES (8 €/Nuit)	Selon les demandes
TOTAL	700.00 €

AUTRES	6573
CCAS (6573)	5 000.00 €
TOTAL	5 000.00 €

V. - TABLEAU DES EFFECTIFS
MISE A JOUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au départ à la retraite d'un agent (service cantine et école) et au recrutement de son remplaçant, à compter du 01/07/2021, il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'agent technique catégorie C à 32.20/35^{eme}
- Création d'un poste d'agent technique catégorie C à 31.30/35^{eme}

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2021 approuvant le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune,

Considérant l'organigramme de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01^r juillet 2021, comme suit :

Catégorie	Grade	Durée hebdo du poste*	Fonction	Postes pourvus **		Postes non pourvus	
				Statut de l'agent	Sexe	Depuis quelle date	Motifs
Service Général							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Directrice des Services	T	F		
Service Administratif							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil qualifié	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TNC 28/35è	Agent comptable	T	F		
C	Adjoint adm	TC	Agent comptable			19/01/2015	disponibilité
C	Adjoint adm	TNC 17,30/35è	Agent d'accueil APC	T	F		
Service Scolaire et Périscolaire							
C	ATSEM ppal 1re cl	TC	ATSEM	T	F		
C	ATSEM ppal 1re cl	TNC 29/35è	ATSEM	T	F		
C	Adjoint tech ppal 2è cl	TNC 32/35è	Aide ATSEM	T	F		
C	Animateur Territorial 2è cl	TNC 18,30/35è	Directeur Service Périscolaire	C	M		
C	Adjoint animation	TNC 23/35è	Animateur Périscolaire			2013	En attente de recrutement
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TNC 30.45/35è	Responsable cantine	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 31.30/35è	Aide cantine	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 33/35è	Agent d'entretien	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 12.15/35è	Agent d'entretien des écoles	T	F		
Service Technique							
C	Adjoint tech ppal 2è cl	TC	Responsable service technique	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech	TNC 20/35è	Agent d'entretien	T	M		

*Temps exprimé en heures

** Aucun temps partiel

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 31 mai 2021

Le Maire
Gilles BURGEVIN

